



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

listes électorales

Question écrite n° 14936

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'intérêt que présenterait une régularité des campagnes nationales de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales politiques de notre pays. En effet, il peut paraître surprenant que ces campagnes nationales ne soient organisées que durant les années d'élections présidentielles (ou législatives), mais quelque peu négligées durant les années d'élections locales. C'est notamment le cas pour cette année 2007, où la sensibilisation a été plus que discrète, pour inciter les populations à s'inscrire pour pouvoir voter lors des prochaines municipales et cantonales de mars 2008, alors même qu'une campagne particulièrement soutenue avait été orchestrée à travers tout le pays en novembre-décembre 2006, avant les échéances présidentielles et législatives. Il conviendrait donc de mieux égaliser ces campagnes d'information périodiques pour obtenir une habitude régulière d'inscriptions sur les listes électorales politiques de notre pays. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales attache une grande importance à l'inscription des ressortissants français et communautaires sur les listes électorales. Des campagnes d'incitation à l'inscription sur les listes électorales ont ainsi été menées chaque année, en coopération avec des associations partenaires, et notamment, depuis 2004, l'association Civisme et Démocratie (CIDEM). Pour les élections municipales et cantonales de mars 2008, le Gouvernement a apporté à nouveau une contribution financière de 30 800 euros afin de promouvoir l'inscription sur les listes électorales de l'ensemble des citoyens de nationalité française ou communautaire. Des campagnes d'incitation à l'inscription sur les listes électorales continueront d'être menées chaque année avec une ampleur qui sera adaptée aux échéances électorales de l'année considérée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14936

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 447

Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3846